

Café littéraire du 29 septembre 2011
Loos-en-Gohelle

**Gérer ensemble territoires :
*vers une démocratie coopérative.***

Jean Eudes Beuret

Dans le cadre de trajectoires DD du Cerdd :
Les cafés de Littéraire du Cerdd sont organisés par Antoine Goxe
Discutante : Marie Décima
Retranscription de Romain Decambray, Antoine Goxe et Marie Décima

Jean-Eudes Beuret, Anne Cadoret, *Gérer ensemble les territoires. Vers une démocratie coopérative*, 2010, ed. Charles Léopold Mayer.

Le domaine de spécialisation de Jean Eudes Beuret recouvre les pratiques de concertation¹. La question était de s'intéresser à la coordination entre agriculture et territoire. Cela s'est diversifié et il travaille maintenant dans un laboratoire d'économie rurale et de gestion, au sein d'Agrocampus Ouest, un école d'agronomie à Rennes.

Comment les économistes s'intéressent à la concertation ? L'économie, contrairement à ce que certains veulent en fait, c'est s'intéresser à la coordination entre les agents, coordinations marchandes (qui passent par le marché), mais également des coordinations hors marchés. Pour les étudier, deux solutions : soit construire un modèle économique, ce que font les économistes classiques, ou observer les pratiques et expériences des acteurs, leurs innovations sociales, sans vouloir réinventer "toutes choses égales par ailleurs" par des équations : c'est plutôt la posture des économistes dits "hétérodoxes".

Le livre a été écrit avec une collègue géographe, Anne Cadoret, qui est spécialisée dans les conflits d'environnement. Dans la concertation, il s'agit d'un sujet sous-jacent, le travail est donc fait avec ces deux visions complémentaires.

Pourquoi avoir écrit ce livre ? Il faut savoir qu'en termes de reconnaissance académique, ça ne sert à rien : il faut publier dans des revues scientifiques à comité de lecture. Donc publier un livre, c'est aussi parce qu'on a quelque chose à dire ! C'est tout d'abord la volonté de donner à voir un certain nombre d'expériences de dialogue territorial, de petites concertations locales très souvent mal valorisées. Il faut préciser que, par rapport à la problématique du développement durable, la gouvernance est présentée comme le 4^e pilier du concept. Si on parle de gouvernance, on parle de concertation. Or le problème de la concertation est qu'il s'agit d'un terme mal défini (comme la gouvernance), et que lorsqu'on parle de concertation dans le domaine public, on parle de choses très différentes. Cela peut être un processus participatif cadré comme un "dialogue de bistro". Là, où cela pose problème, c'est que les travaux de recherches dirigés vers ces problématiques concernent principalement de gros processus de concertation, de débat public, conférences de citoyens, etc. Il s'agit effectivement de sujets intéressants, le débat public permet l'aménagement concerté, de débattre sur des sujets épineux comme les OGM etc. Il semblait pour autant important de pouvoir traiter de processus de concertation à plus petite échelle, qui sont le quotidien des territoires (l'implantation d'un aéroport, ce n'est pas le quotidien des territoires !). C'est pouvoir gérer un certain nombre de choses ensemble et de façon plus ordinaire.

Les questions environnementales font partie du quotidien, de tout un chacun, elles sont au coeur des petits processus de concertation depuis longtemps mais souvent malmenées. Un débat public

est un processus de consultation, et non de concertation.

Pour les auteurs, la concertation est définie autour de 3 mots :

- coopération ou l'intention coopérative, l'intention de sortir de l'affrontement si conflit il y a, et rester dans cette intention.
- Volonté de co-construction
- volonté de se rapprocher, de proximité pour construire cela ensemble. Si on parle des langages différents il s'agit de choses plus compliquées.

L'idée est donc de dire qu'au niveau local, on a de véritables processus de concertation, contrairement à ce que l'on peut trouver dans les plus gros processus. De plus, à force de ne pas parler de ces processus locaux, l'État a tendance à les oublier, à ne pas les considérer.

Exemple : le golfe du Morbihan où il y a un projet de PNR. Auparavant il y a eu toute une série d'initiatives relevant du dialogue territorial. On a tenté de faire de la médiation avec les acteurs en conflit. On a traité conflit par conflit puis on a tenté de tout régler de manière globale, d'où l'idée de créer un PNR. On passe donc d'un stade, basé sur un véritable dialogue, d'objets que l'on crée à une phase de ramolissement à cause des procédures à engager pour la mise en place des PNR. De plus, les conflits concernaient la terre et la mer, le préfet a décidé que la mer ne devait plus être dans le sujet puisque la mer est la compétence de l'État, un schéma de mise en valeur de la mer a donc été pensé, ajoutant de nouvelles procédures à celles encadrant déjà trop les débats à terre.

Autre exemple : éolienne en mer. En Bretagne le débat sur la valorisation des énergies marines est ancien. Il y a d'ailleurs eu de nombreuses consultations et concertations locales, où les acteurs locaux ont pris le temps de la concertation. En 2009, l'État demande au préfet de tenir des processus parallèles, sans prendre en compte les anciens processus. On introduit donc un nouveau processus de concertation dirigé par le préfet, avec l'idée d'aller vite, venant du haut et avec des objectifs chiffrés, en oubliant les acquis des processus antérieurs : résultat, des mobilisations ont empêché le préfet d'aller vite, et on a perdu du temps... !

Pour résumer : on a tendance à oublier ce qui se fait en terme de dynamique locale en introduisant des processus avec des objectifs chiffrés, venant du haut et avec des délais très courts. On détruit donc ce qui se fait avant. D'où l'importance de ce livre, qui permet de jouer un relais ascendant face à ces processus locaux trop souvent malmenés et dont on ne tient pas compte.

Qu'est ce que gérer ensemble les territoires ?

Première chose, ce que ce n'est pas : ce n'est pas enlever du poids aux élus ou vouloir leur soustraire leurs prérogatives. Il est important d'insister sur ce point car on tend à opposer démocratie participative et démocratie représentative. Ce n'est absolument pas le but des processus de concertation, de dialogue territorial.

Il faut laisser aux élus leurs pouvoirs car il faut pouvoir avoir une personne qui représente de manière générale les intérêts des populations.

Exemple à Lille : aménagement d'un quartier avec des logements sociaux. Débat entre la Maire et les habitants. Les habitants soumis à un processus de participation se sont prononcés contre les logements sociaux. La Maire a répondu que la question du posée n'était pas de réaliser ou non le quartier, mais de savoir comment gérer leur mise en place, et les aménagements du quartier. Il y a des limites, des intérêts généraux ne doivent pas être mis en discussion, cela permet d'assurer une certaine intermédiation entre des intérêts généraux et des intérêts de groupe, en balisant l'espace des possibles en discussion.

Autre raison : les élus bénéficient d'une légitimité grâce à l'élection. Ils ont face à eux des acteurs qui tirent leur légitimité de l'action, légitimité différente. Les autres acteurs apportent autre

choses, et ces deux légitimités ne sont pas à mélanger et à confondre. Il existe par exemple tout un débat sur la représentativité des associations environnementales, représentent-elles les citoyens lambda ? Le Grenelle leur confère cette compétence mais ce n'est pas évident.

Deuxième chose : Les élus ont besoin des autres acteurs pour un certain nombre de raisons : Ces territoires sont traversés par des fractures. La baie du Mont St Michel par exemple, est traversée par 3 départements, 2 régions, fracturées par des SAGE ou encore par des acteurs qui n'ont pas les mêmes intérêts et qui ne communiquent pas forcément. Les territoires que les élus ont à gérer sont surtout fracturés par des cloisonnements sectoriels. Historiquement il y a une co-gestion de l'agriculture par les agriculteurs et l'Etat, et *quid* des autres acteurs, des citoyens ? Face à cela on a besoin de surmonter ces fractures.

Dans les projets étudiés dans le livre, il existe des projets dont les noms sont emblématiques :

- Passe muraille
- Bruit du frigo (pour faire sortir de leur confort les acteurs "autorisés" de la co-gestion de l'agriculture)

L'objectif de l'appel à projet de la Fondation de France est d'amener des acteurs, des citoyens, à se mêler de ce qui ne les regarde pas, *a priori*, car en réalité ils sont concernés par ces sujets d'environnement (urbain ou rural), d'agriculture, de quartier, d'urbanisation.

On a également besoin des autres acteurs du fait des conflits d'usage du foncier. On a par exemple des alpages dans les montagnes, où on trouve des résidences secondaires, des environnementalistes, des randonneurs etc. On se trouve confronté à des concurrences d'usage ou des recherches de synergies.

De plus, il existe un certain nombre d'incertitudes, technologiques (OGM) ou encore sociétale (dans un territoire on ne peut pas présumer des envies de projets de sociétés des gens peuplant un territoire tant qu'ils n'ont pas échangés ensemble sur ces sujets). La démocratie n'est pas de dire "j'ai la majorité donc je décide du projet de société". Ce n'est pas non plus l'agrégation des points de vues de chacun. Il faut confronter ces points de vues et décider ensemble.

Pour toutes ces raisons on laisse aux élus leurs prérogatives, mais ils ont également besoin des autres acteurs.

Troisième signification de "gérer ensemble les territoires".

Exemple d'un responsable environnementaliste Breton, qui déclare lors d'une réunion : "On ne gagnera pas la bataille de l'environnement en dressant les gens les uns contre les autres" :

- Ruraux / urbains
- écolo / non écolo
- néo ruraux / anciens ruraux
- ...

Toute la question est de savoir comment on veut avancer. En confrontant les intérêts ou en essayant de connaître ces intérêts pour les concilier ? On a donc besoin de construire les choses ensemble.

Ce responsable dit également "on ne gagnera pas cette bataille en agissant en despote éclairé". Cela ne fonctionnera pas pour deux raisons :

- il n'y aura pas d'appropriation par les acteurs.

Question : certains acteurs ordinairement acculturés à la pratique du réglementaire ? Perte de temps avec ces acteurs de dialoguer puisque forcément recul des objectifs ?

- Ce sera complètement antinomique de la vision développement durable. Le risque est de perdre sur le plan de la cohésion sociale, on gagnera sur le pilier environnemental, mais pas sur le pilier social.

"On ne gagnera pas non plus en imposant la légitimité d'un intérêt général contre la légitimité du concernement". On dit souvent que l'intérêt général doit primer sur l'intérêt individuel. Il ne faut pas négliger la légitimité des habitants d'un lieu sur lequel on veut imposer une dynamique au nom de l'intérêt général. Il faut que chacun puisse faire entendre ce qu'il a à dire. On l'observe dans les processus de concertation, les gens veulent avoir l'occasion d'être reconnu et de pouvoir s'exprimer.

Imaginer des modèles de concertation et de gouvernance ou observer ? L'observation a été la démarche des auteurs. Inutile de réinventer ce que font les acteurs locaux, il faut au contraire s'inspirer de cette très grande diversité de pratiques.

La Fondation de France a lancé un appel à projet dès 1997 dans certaines régions, puis d'autres au niveau national, aboutissant au soutien de plus de 600 projets basés sur la concertation autour des problématiques de développement durable. Les auteurs ont étudiés des projets entre 2003 et 2007. Ils ont donc pu accéder à l'ensemble des données de la Fondation de France, 300 projets relativement bien répartis sur l'ensemble de la France².

Ils ont ensuite catégorisé les projets :

- gestion des usages agricoles (concertation sur circuits courts, sur formes d'exploitations plus responsables de l'environnement, pour la gestion de l'eau ...)
- gestion des usages urbains (éco quartiers, aménagement schéma de déplacement doux ...)
- gestion des écosystèmes (biodiversité, comportements éco-citoyens ...)
- conflits (il y en a peu)

Globalement, dans l'ensemble du territoire, on trouve tous les objets dans l'ensemble des territoires en France, pour gérer des biens auxquels ils tiennent dans leurs territoires.

On s'aperçoit également que l'on trouve une très grande diversité d'acteurs mobilisés, 3 grandes catégories :

- association de protection de l'environnement, deux types principaux :
 - Associations très locales (49%)
 - Associations plus professionnelles, supra-locales (49%)
 - Associations nationales peu représentées (2% seulement)
- organisation agricoles
- collectivités locales
- et enfin toute une série d'autres catégories, dont beaucoup de nouveaux acteurs (urbanistes, architectes etc.) des acteurs qui se disent avoir les moyens d'agir sur leur territoire par la concertation. On voit se constituer des associations qui ne sont pas de protection de l'environnement mais qui sont des associations de professionnels.

Qu'est-ce que l'on fait ensemble ? On s'aperçoit que l'on fait des choses très différentes. Beaucoup se concertent, mais il y en a beaucoup, bien en amont, qui passent énormément de temps à instaurer les conditions de réussite des processus de concertation, pour permettre que les gens puissent dialoguer ensemble. Comment ? **Les amener à faire quelque chose ensemble pour qu'ils puissent apprendre à dialoguer entre eux. Cela peut donc être l'inverse de ce qui se fait traditionnellement. Cela permet d'avoir un langage commun, de se rendre compte que certains intérêts divergent, ou au contraire se complètent ... Tout ces temps de préparation des conditions de concertation sont importantes.**

Par exemple dans le domaine agricole, entre un environnementaliste et un agriculteur, il n'est pas difficile de se mettre d'accord. Ce qui est difficile, c'est pour l'environnementaliste d'apparaître comme légitime aux yeux de l'agriculteur pour le conseiller sur ses terres. A l'inverse il faut que le scientifique reconnaisse que l'agriculteur a une expertise d'usage et qu'il peut lui apprendre beaucoup.

Comment mobiliser puis dialoguer ?

Il s'agit de la question-clé, comment arriver à mobiliser les parties prenantes et comment arriver à ce

qu'elles soient capable de dialoguer réellement. Il existe tout une série d'expériences sur le sujet. Des pièces de théâtres permettent parfois de donner des supports de discussion. Des représentations cartographiques, photographiques, etc. de la réalité qui permettent d'engager le débat, de même en se basant sur des PLU, des SCOT... des jeux... toutes sortes d'interactivité qui permettent de dialoguer sur un sujet très concret.

Il y a un travail très intéressant sur les formats d'action, comment mobiliser, sur les formats de dialogues etc. Par exemple, une réunion où les intervenants sur une estrade, dans la lumière, et les assistants, dans le noir. Ce n'est pas un format de dialogue. Tout l'intérêt est donc de trouver des formats de dialogue qui permettent une réelle concertation. Il existe dans les territoires de très nombreux schémas qui le permettent.

Dernière chose sur ce qu'a apporté cette analyse : **pourquoi y a-t'il autant de mobilisation, d'énergie pour gérer le territoire ensemble ?** La réponse est que finalement, ils font un constat d'insatisfaction face à la gestion de leur environnement et leur territoire. Dans ces cas, soit on quitte le territoire, soit on critique mais on n'est pas forcément entendu, soit on tente d'agir, et pour être efficace, il faut agir avec les autres. Il s'agit donc souvent d'insatisfaction face aux politiques publiques, le but est de les compléter par de l'initiative locale. Beaucoup de ces projets, voire tous, viennent compléter une politique publique que les gens jugent insatisfaisante, défaillante ou incomplète. Par exemple il existe de nombreux projets sur l'acceptation sociale des énergies renouvelables, sur les politiques de l'eau jugées trop peu profondes et pas assez concertées, sur Natura 2000 que l'on peut trouver comme insatisfaisant sur le territoire ... **C'est une prolongation de l'action publique, pas une concurrence.**

Alors pourquoi sont elles si peu reconnues par les pouvoirs publics ? Dans certains pays, par exemple en Australie, les pouvoirs publics appuient des initiatives locales construites par des citoyens, et tout particulièrement dans les politiques agricoles. En France il n'existe pas ce genre de politique. Il n'y a pas de prise en compte suffisante de ces politiques de concertation. Pourquoi ne pas mieux les identifier ? Elles vont dans le sens des actions publiques. Pourquoi ne pas les soutenir de façon systématique ?

Pourquoi parler de démocratie coopérative ? On parle souvent de démocratie participative, pourquoi ne pas se satisfaire de ce terme ? Parce que la participation est "je vous invite à participer à ce que je fais, j'organise un débat public, je fais une politique publique et je vous invite à participer, à apporter une contribution". Alors que ces initiatives montrent qu'il y a des acteurs qui n'attendent pas qu'on les invite et qui en prennent l'initiative, ce qui n'est pas prévu par la participation. Elle ne tient pas compte de la capacité des citoyens à prendre l'initiative.

Quid de la démocratie délibérative ? L'idée de délibération : il s'agit seulement de débattre. Les citoyens prenant l'initiative n'expriment pas seulement un avis, ils agissent pour compléter l'action publique.

La démocratie coopérative comprend une démocratie représentative avec des élus et leurs prérogatives, mais on va chercher la synergie entre celles-ci et les actions des citoyens, des professionnels, des associations ... pour des objectifs que l'on partage.

Ces coopérations existent de fait, on a une convergence entre ces actions et l'action publique de l'Etat, mais il faudrait des politiques publiques de soutien à ces politiques locales.

Discutante : Marie Décima (Cerdd)

Questions : l'expérience du PNR Avesnois, qui a essayé de mettre en place un dialogue dans le cadre de son SAGE, illustre certains de vos propos. Des cartes avaient été préparées par des consultants, avant le temps de consultation. résultat : rejet des acteurs locaux. La nouvelle méthode adoptée fut de réaliser un diagnostic partagé, c'est à dire de travailler à une définition partagée des Zones Humides, combinant le vécu des acteurs locaux et l'expertise des techniciens. Cette nouvelle méthode a permis d'aboutir à un processus d'échange très constructif. Par

la suite, nous avons pu voir d'autres projets sur les champs captants aboutir.

Question : lorsque l'on crée un dialogue sur un projet, est-ce que cela crée un esprit de dialogue qui permet pour les autres projets locaux d'être plus facilement acceptés par les acteurs locaux ? Qu'est-ce qui est déterminant : l'expérience du dialogue, ou est-ce le projet lui-même qui va autoriser ou non le dialogue ? Ça renvoie à ce que vous appelez dans votre ouvrage, les "projets en cascade", mais tout projet peut-il faire l'objet d'un dialogue ? Pourriez-vous revenir dessus ?

Réponse : Sur la question des zones humides, un film projeté aux étudiants de l'auteur concerne la définition d'une zone humide de manière théâtrale. On s'aperçoit qu'il faut d'abord trouver un langage commun. Arriver avec un projet déjà construit suscite des réticences, surtout lorsqu'ils comportent de "gros mots". Par exemple le mot pollution : ce sont les nitrates pour écologues alors que pour les agriculteurs le nitrate permet la croissance plus rapide des légumes, pour eux la pollution c'est bactériologique par exemple.

Concernant la question des "projets en cascade"... Si on prend l'exemple du Golfe du Morbihan, on s'aperçoit qu'il existe un effet boule de neige. Ce n'est pas parce qu'on a réussi la concertation, c'est parce qu'on a engagé une concertation dans un domaine, on s'est positionné comme étant à l'écoute des opinions, donc d'autres trouvent la légitimité pour s'exprimer.

Autre effet : effet pépinière. On s'aperçoit qu'il y a des organisations ou personnes qui jouent un rôle de pépinière de dispositifs de concertation. Par exemple autour de Montpellier on trouve une concentration de processus de concertation parce qu'il existe des acteurs qui prennent conscience de leur pouvoir de faire, et qui vont être soutenu par une structure qui va leur montrer comment faire.

Exemple d'éco-quartier à Fort-de-France en Martinique. La ville, qui n'avait pas cette intention à l'origine, s'est trouvée devant des immeubles vétustes dont ils ne pouvaient rien faire. Ils se sont lancés dans une concertation avec les habitants pour la construction d'un éco quartier, sauf que dans les caraïbes cela n'existe pas, il n'y a pas de référentiel ! Il fallait se mettre d'accord sur la notion, sur le cahier des charges, etc. et c'est par la poursuite de la concertation que ces éléments ont été développés. Effet boule de neige.

Marie Décima : Comment faire comprendre aux gens qu'ils ont la capacité de bouger ? Comment les faire venir aux processus de concertation et comment les impliquer ?

Réponse : Il faut d'abord qu'il y ai un enjeu. Il est très difficile de faire vivre un espace de concertation sans enjeu. La concertation est un espace où chacun a quelque chose à jouer face à un véritable enjeu. Les conseils de quartiers s'essouffent vite car il n'y a pas souvent d'enjeux réels. Il faut également un espace de créativité qui soit borné. Si on trompe les gens en leur faisant miroiter une possibilité d'agir avec une très large de manoeuvre et que ce n'est pas le cas, ils ne reviendront pas.

Il faut de même, donner l'envie. Il y a une question d'attractivité. Donner l'envie c'est aussi donner l'envie de participer dans la durée car on aime ce que l'on fait ensemble. Exemple au Canada, construction d'une réserve de biosphère au Canada. Il y avait un enjeu important mais il n'y avait pas de participation. Ils ont changé de méthode et réuni des "kitchen's groups", qui a donné envie aux gens de participer et qui a rencontré du succès.

Marie Décima : Retour sur l'effet pépinière. Certaines associations ne sont pas équipées, ni formées. Pour vous, quelle serait la solution pour les équiper ? La Région, par exemple, devrait-elle mettre des moyens humains ou techniques à disposition ? Quelles seraient les solutions ?

Réponse : Premier problème qui se pose, tout ne se transmet pas ! L'idée est de former par des points de repères méthodologiques. Autre problème, ceux qui ont l'impression de savoir sont ceux qui ne savent pas, ceux qui ont l'impression de ne pas savoir, savent le mieux. Ceux qui ont une vraie expertise pratique de la concertation savent que rien n'est jamais acquis et qu'ils ont besoin de compétences professionnelles. Pour les autres, ils pensent que le dialogue va de soi, qu'il suffit de se réunir.

Pour apporter ces compétences, il faut se battre contre l'idée selon laquelle la concertation irait de soi-même, il faut donc arriver à dire et à faire dire que ce sont des processus qui ne s'improvisent

pas. Pour les techniciens, mais aussi pour leurs employeurs. Il faut mettre en exergue le fait que ces processus nécessitent d'importantes compétences professionnelles.

Pistes de solutions : les élus qui porteraient des initiatives de concertation.

Autre exemple : en Savoie, création d'un pôle de médiateurs territoriaux. On a contacté des professionnels d'horizons très différents pour les soumettre à des cycles de formation, d'échange et d'apprentissage. Cela leur permet d'échanger à partir de points de vue très différents, concertation en soi-même de ces gens-là, pour construire des processus.

Question de Rabah Gomrane, Chargé de mission démocratie participative au CR NPDC :
Parmi les projets observés, voyez-vous des grandes différences entre les processus de concertation urbains et ruraux ?

Seconde question, la Fondation de France a-t-elle une stratégie à destination de la promotion de votre concept de démocratie coopérative ?

Réponse : Sur l'urbain / rural. Question d'histoire de la Fondation de France, au départ cet appel à projet s'appelait "territoires dégradés, quelles solutions ?" Il concernait surtout les milieux ruraux, et Geysler (bureau d'étude spécialisé sur le dialogue territorial) en a fait une évaluation et s'est rendu compte que le gros problème des territoires dégradés était le manque de concertation. D'où cet appel à projet.

Les projets urbains sont donc moins nombreux. Ce sont des espaces dans lesquels de nombreux acteurs interviennent, un espace plus administré. Les citoyens se sentent moins appropriés qu'en milieu rural (territorialités faibles). Il existe cependant des initiatives, assez similaires avec ce que l'on trouve en milieu rural, mais aussi des choses nouvelles sur l'aménagement urbain. Ces projets montrent qu'il y a une ouverture plus importante à attendre des aménageurs. Les initiatives viennent bousculer un ordre établi.

Exemple de Marseille : des citoyens d'un quartier défavorisé ont pris en charge une association de locataires et se sont imposés comme interlocuteurs des aménageurs. Au départ ces derniers n'avaient aucune intention de concerter. Ils avaient engagés des médiateurs qui expliquaient le projet déjà établi aux populations et leur demandait leur accord, projets trop compliqués, peu de temps de réflexion. Il y a donc du chemin à parcourir.

L'enjeu a été de construire un revirement du déni de légitimité de ces habitants (uniquement des femmes), qui n'avaient pas l'impression de pouvoir participer car pas les compétences, la légitimité etc. Il y a encore du travail pour faire reconnaître un droit à la participation en milieu urbain.

Remarque d'Antoine Goxe : rappel de la similitude avec le projet d'éco-quartier de la zone de l'Union, avec la mobilisation d'un collectif citoyen (collectif de l'Union), avec le soutien de l'université populaire de Roubaix, qui a permis de négocier sur le projet (pour le dire vite).

Question de l'assistance : Lien avec le précédent café littéraire autour d'Hervé Kempf. "On n'est plus dans la démocratie, mais dans un régime qui glisse vers l'oligarchie" : dans le contexte actuel, comment faire pour que les choses avancent ?

Réponse : Oui, les auteurs ont un *a priori* optimiste. Certains diront que dans la concertation, chacun défend son intérêt. Alors que les citoyens sont capables de faire avancer un intérêt collectif. Il y a une sorte de disqualification d'un certain nombre de citoyens en pensant qu'ils ont des intérêts particuliers, sans les écouter. Alors que même dans les "NIMBY", il y a une capacité à dépasser les intérêts particuliers.

Exemple au port de Marseille, lancement d'une concertation continue sur l'aménagement des bassins du

port. Port qui n'a pas l'habitude de la concertation donc les gens ne s'imposent pas. Mais lorsqu'ils jouent le jeu du dialogue, ils prennent conscience de leur capacité à agir. Au final, tout le monde comprend ce qu'est la co-construction.

Question de Romain Decambrai (Cerdd) : La concertation, qui est un processus long, et qui engendre des reculs d'objectifs, n'est-elle pas une perte de temps dans des cas d'urgence tels que la préservation de la biodiversité ? Et particulièrement à l'égard d'acteurs qui ont l'habitude des relations réglementaires.

Réponse : Concertation demande du temps et du volontariat. Cela ne répond pas à tous les problèmes de l'action publique. Le problème des algues vertes est important, urgent en Bretagne. Et on n'a jamais pris le temps d'un réel processus de concertation. Sans doute aurait-on dû ! Concernant la biodiversité, il y a une pile de règles qui ne sont jamais appliquées. Il y a des choses toujours urgentes et on s'aperçoit que l'on n'arrive pas à agir dans l'urgence. Exemple des éoliennes en mer : Cas typique d'absurdité de certains fonctionnements. On dit aujourd'hui qu'il ne faut pas perdre de temps, que c'est une urgence. Rien ne s'est passé pendant un certain temps. On arrive avec une volonté de concertation rapide, avec des objectifs chiffrés etc sans prendre en compte les dialogues préexistants. La concertation est baclée et l'État décide l'emplacement des éoliennes contre les avis des populations. Cela ne passe pas. L'État ne pourra pas imposer sa décision. Des alliances entre personnes concernées se sont créées et le projet a été abandonné. Il faut se poser la question de savoir si on a la capacité de réglementer. **La concertation est importante et permet de ne pas essayer des échecs lorsqu'on a pas la capacité à réglementer, lorsque notre légitimité n'est pas suffisante.**

Question de Valérie Wullus, responsable pôle foncier et développement rural, DDTM 59 :
Comment poser les bases d'une concertation ? En prenant la tactique de l'animation en se basant sur des projets pilotes ? On a commencé par des entretiens avec chacun des partenaires pour élaborer un diagnostic qui a ensuite été partagé avec l'ensemble des partenaires. Ce genre de démarche a-t'il déjà fonctionné dans des projets agricoles ?

Réponse : Oui, il y a des exemples très intéressants dans ce domaine. **Le problème est de savoir qui engage des actions ?** Souvent se sont des parties intéressées. Exemple d'un cas de concertation entre fédération départementale SIVAM et un pays engagés dans une action de circuits courts alimentaires. Il faut du foncier pour ces circuits courts, donc convergence d'intérêts. Il y a des convergences d'intérêts qu'il n'y avait pas forcément avant. Les agriculteurs ont désormais besoin d'alliance. Mais ce n'est pas parce qu'on a les mêmes intérêts que l'on va s'entendre. Ostréiculteurs et environnementalistes qui ont les mêmes intérêts d'eau de bonne qualité ne s'entendent pas. **C'est là qu'il faut intervenir car le rôle que l'on a en tant que facilitateur et d'animateur est d'exploiter toutes les convergences possibles pour créer des rapprochements.** C'est seulement ça qui donnera du sens à ces convergences.

Question de Julien Saison de l'association Les Blongios: Notre association organise des chantiers nature au sein de petites zones, pour créer du dialogue. On constate qu'il est difficile de mobiliser car notre compétence est l'expertise environnementale sur la réalisation d'actions concrètes. Surtout que ces personnes viennent participer avec des affects pour les problématiques environnementales. Quelles sont les formations qui permettent à des gens comme des botanistes, d'engager des processus de concertation. Même si la région nous aide beaucoup, son calendrier fait qu'elle ne peut pas nous aider sur l'établissement de bonnes conditions de dialogue, qui est très long.

Réponse : Il faut de l'accompagnement. Organiser des groupes d'échanges pluridisciplinaires.

Réponse du chargé de mission démocratie participative du CR NPDC : construction d'une plateforme d'aide à l'élaboration de processus de concertation avec un volet recherche action, volet observation etc. Le but est de faire converger les différentes délégations pluridisciplinaires du CR.

Remarque de Marie : sur la posture de neutralité du porteur de projet dans ces processus.

CG Val de Marne, faisait de "l'accompagnement".

CR de lecture de l'ouvrage dans le n°2, Vol.2 de la revue *Développement durable et territoire*, mai 2011, par Marion Amalric : <http://developpementdurable.revues.org/9039>